

Accident de servive dans la fonction publique territoriale

Par **Clammalc**, le **03/03/2019** à **20:21**

Bonjour

J'ai été victime d'un accident de service en date du 26 avril 2018.

Ayant subi une intervention L4L5 en novembre 2017.

J'ai repris le travail à un poste reclassé qui me convient tres bien.

Jusque la date du 26 avril ou ce jour, j'ai eu une chute avec l'ascenseur du travail.

En effet les portes de l'ascenseur se sont ouvertes et il avait encore une marche d'environ 15cm j'ai chuté.

Suite à cela, je suis en accident de service, avec une nouvelle opération fin mai 2018.

Après cette opération, j'ai vécu un enfer niveau douleurs, on a du me prescrire des dérivés d'opium (tramadol) et aussi des dérivés de morphine (skinan).jusque il y a envore 2 mois

Aujourd'hui, je suis en hospitalisation de jour dans un centre de rééducation intensive afin de retirer mon corset rigide que j'ai depuis juin 2018

Je suis aussi reconnu travailleur handicapé avec carte pmr pour le stationnement er les files d'attente

Aujourd'hui mon traitement(salaire) n'a pas bougé mais, je perds énormément sur mes primes.

Voici mes questions:

Qui est responsable de mon etat ?

Mon employeur on l'ascenseuriste ?

La perte de prime peut elle etre récupérée ?

Une action en justice est elle possible et qu'elles sont les chance de reussite afin de reprendre une vie disont normale?

Vous en remerciant par avance des reponses que vous pourrez m'apporter.

Bien CORDIALEMENT